

Inspecteur ou inspectrice, Santé et sécurité au travail, Iqaluit

N 19/19 NU

(L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.)

La vision de la Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) est d'éliminer les maladies et les blessures professionnelles. Notre mission est de promouvoir la santé et la sécurité au travail tout en offrant un régime d'assurance sans égard à la responsabilité aux employeurs ainsi que des soins aux travailleurs blessés. Nous adhérons à des valeurs – le respect, l'engagement, l'intégrité, l'ouverture, la culture de la sécurité, l'excellence et une saine intendance en milieu de travail.

L'inspecteur en santé et sécurité au travail (SST) fournit des services aux employeurs, aux travailleurs et au public en ce qui a trait aux activités des industries mentionnées dans les *Lois sur la santé et la sécurité dans les mines*, les *Lois sur l'usage des explosifs* et les *Lois sur la sécurité*, ainsi que les règlements afférents, des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.) et du Nunavut (les lois et règlements).

Par l'éducation, la collaboration et l'application des lois et règlements, et sous la direction de l'inspecteur en SST en chef (le chef), le titulaire du poste aide les intervenants à assurer leur conformité aux lois et règlements.

Ce poste exige un diplôme en sciences d'une université reconnue, de préférence dans le domaine minier ou en SST, combiné avec une expérience d'au moins cinq ans dans le secteur de l'exploitation et de l'exploration minières. Nous prendrons en considération les atouts suivants : une expérience confirmée en SST et un certificat ou un diplôme dans ce domaine. La possession d'un permis de conduire valide (classe 5) est également requise. Nous prendrons en considération toute combinaison équivalente de formation et d'expérience.

Échelle salariale : 44,75 \$ à 53,44 \$ l'heure (environ 87 262,50 \$ à 114 208 \$ par année), ainsi qu'une indemnité de vie dans le Nord de 18 533\$ par année.

Une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires est requise pour ce poste.

Date de clôture : **Le 26 avril 2019**

Si ce poste correspond à vos compétences et vos aspirations, veuillez envoyer votre curriculum vitae par courriel, en citant le concours, à careers@wscs.nt.ca.

Vous devez clairement indiquer votre admissibilité à faire l'objet d'une attention prioritaire en vertu de la Politique d'action positive. La CSTIT est un milieu de travail inclusif. Si vous avez une incapacité et avez besoin de soutien ou de mesures d'adaptation pendant le processus d'embauche, nous vous encourageons à décrire ces besoins lorsque nous communiquerons avec vous pour une entrevue.

Il est possible que nous utilisions ce concours afin de pourvoir d'autres postes vacants semblables au cours des six prochains mois. La capacité à communiquer dans une langue officielle du Nunavut, en plus de l'anglais, est un atout.

sécurité et soins